



Villeneuve le 3 juin 2024

Madame, Monsieur,

Le Groupement des Supporters de l'AVG Judo-Jujitsu, organise une sortie pour les jeunes du club nés en 2010 et après.

Cette année, nous vous proposons de passer la journée du **samedi 29 juin 2024 au Parc Saint Paul**.

Le rendez-vous est à 8h00 Gymnase P. Cattiau pour un départ en car à 8h30 précises. Le retour est prévu même endroit aux environs de 19h30.

La participation aux frais est de 13,00 euros par enfant. Prévoir le pique-nique du midi. Le goûter est offert par le Groupement des Supporters.

Afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions possibles, vous voudrez bien fournir à vos enfants une bouteille d'eau et dans la mesure du possible, un tee-shirt rouge.

Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de nous retourner le coupon réponse et la décharge de responsabilité joint avant le 21 juin 2024. Nous vous rappelons qu'aucun désistement ne pourra être remboursé sauf certificat médical.

Dans l'attente de passer une agréable journée en votre compagnie, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments amicaux et sportifs.

La présidente des Supporters

Virginie LIN



GROUPEMENT des SUPPORTERS

A.V.G. ARTS MARTIAUX

www.avgjudo-jujitsu.franceserv.fr

COUPON REPONSE

NOM : _____ PRENOM : _____ AGE : _____

Je participerais à la sortie au Parc Saint Paul

Je ne participerais pas à la sortie au Parc Saint Paul

Je joins mon règlement soit 13,00 euros

A retourner ou à remettre au Dojo Centre Philippe Cattiau.

Chèque à l'ordre de : **Groupement des Supporters**

N.B. : Vos réponses doivent nous parvenir au plus tard le **21 juin 2024**

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e) **Monsieur, Madame** (1) : _____

Père, Mère (1), déclare expressément décharger l'**A.V.G. Judo Ju-Jitsu** de toutes responsabilités pour le transfert de :

mon fils, de ma fille (1) _____ Né(e) le ____ / ____ / _____

Domicilié(e) : _____

Code Postal _____ Ville _____

Au Parc Saint Paul le 29 juin 2024

Par ailleurs, j'autorise les responsables à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront nécessaires pour une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale.

DATE le ____ / ____ / 2024

SIGNATURES (Père et Mère)